



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT



EARL BOUCLEY à Trémilly (52)

Projet de création d'un élevage de volailles de chair

Demande d'autorisation environnementale

PARTIE 1 : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

GES n° 17193

Février 2019

AGENCE OUEST

Z.I des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 Imp de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

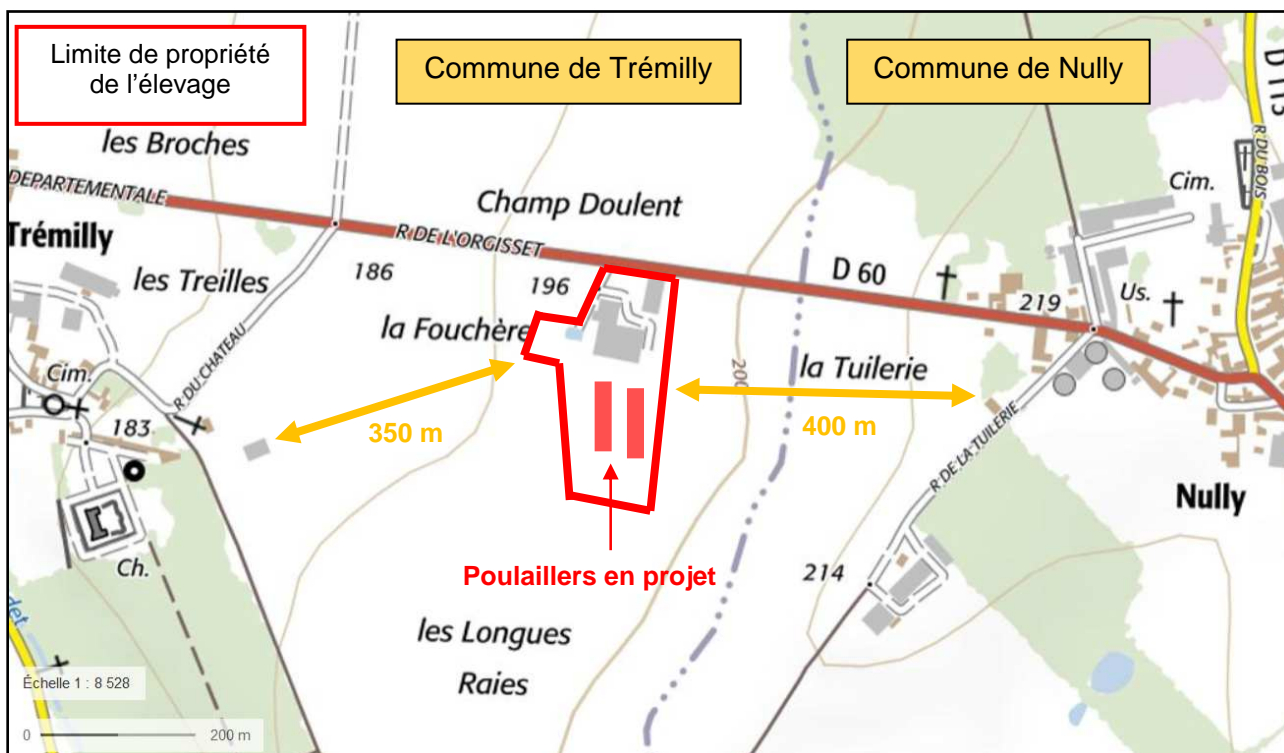
AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

INTRODUCTION

Le présent document synthétise les éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale de l'EARL BOUCLEY à Trémilly (52). Le lecteur est invité à se reporter au dossier complet pour disposer des éléments techniques détaillés.

L'EARL BOUCLEY exploite aux Longues Royes à Trémilly un élevage ovin (1 250 brebis + 50 béliers). L'exploitation projette la construction, sur le même site, d'un élevage avicole comportant 2 poulaillers de 2 000 m² utiles chacun.



La demande d'autorisation de l'élevage avicole projeté porte sur une capacité de 90 000 emplacements de volailles de chair.

L'étude d'impact sur l'environnement, l'évaluation des risques sanitaires ainsi que l'étude des dangers portent sur l'ensemble des caractéristiques du projet.

L'ensemble du dossier a été réalisé par GES¹ en accord avec le pétitionnaire.

Les plans ont été réalisés par TRIANGLE Elevage² et ACROPOLE Eurl³ pour l'EARL BOUCLEY.

Les modalités d'exploitation des bâtiments ont été définies par l'EARL BOUCLEY avec l'assistance du Groupe SANDERS⁴.

¹ GES – 80 rue Pierre-Gilles de Gennes - 02000 BARENTON BUGNY - Tél. 03.23.23.32.68

- Email : GES-SA@ges-sa.fr

² TRIANGLE Elevage - Le Langault - 41160 SAINT HILAIRE LA GRAVELLE - Tél : 02.54.73.07.07

- Email : Info@le-triangle.fr

³ ACROPOLE Eurl - Atelier d'Architectures - 1 place de la République - 41 100 VENDOME

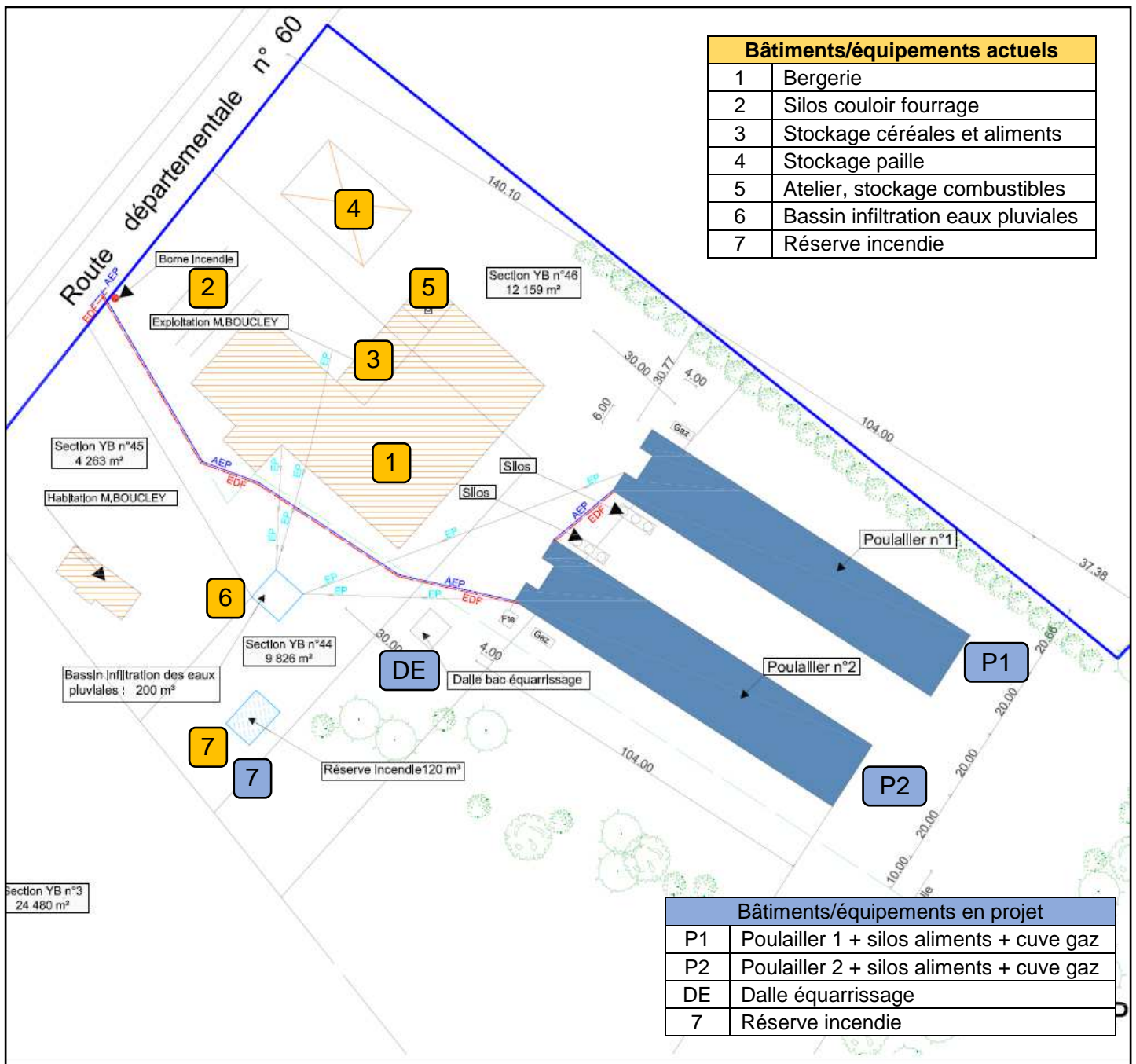
- Tel : 02.54.77.11.64 - Email : gigon.emmanuel@waradoo.fr

⁴ SANDERS NORD-EST - 13 route de Maixe - 54370 ENVILLE-AU-JARD - Tél : 03.83.76.22.22

- Email : contact@sanders.fr

RESUME DE LA DESCRIPTION DU PROJET

L'élevage sera constitué des principales unités mentionnées ci-après.



Les constructions ou aménagements en projet concernent 2 poulaillers (2 000 m² chacun), une dalle équarrissage et la réserve incendie.

Chaque poulailler aura une surface au sol de 2 080 m² (surface extérieure > surface utile intérieure de 2 000 m²).

La hauteur maximale des nouvelles constructions sera de 6,55 m par rapport au niveau du sol (silos d'aliments des poulaillers). Le faîtage de chaque poulailler sera à 5,96 m du sol.

Plusieurs schémas de production sont projetés par l'EARL BOUCLEY.

Synthèse des schémas de production projetés

| Schéma de production | Volailles concernées | Production par lot | Emplacements (nombre maximal d'animaux en présence simultanée) |
|----------------------|--|-----------------------------------|--|
| Poulet 1 | Poulets 2 kg | 86 850 poulets | 90 000 |
| Poulet 2 | Poulets 2 kg Poulets 2,5 kg | 86 850 poulets | 90 000 |
| Dinde 1 | Poulets 2 kg Dindes femelles 6,5 kg Dindes mâles 15 kg | 43 425 poulets + 27 020 dindes | 73 000 |
| Dinde 2 | Poulets 2 kg Dindes femelles 11 kg | 43 425 poulets + 21 230 dindes | 67 000 |
| Dinde 3 | Dindes femelles 11 kg Dindes mâles 21,5 kg | 21 425 dindes | 22 200 |

L'activité projetée concerne au maximum 90 000 emplacements.

L'EARL BOUCLEY envisage principalement les schémas de production Poulet1 et Poulet2. Ces schémas de production sont des « standards » pour l'élevage de poulets de chair en bâtiments.

La production de dindes sera épisodique, selon la demande du marché.

Principales installations annexes

| | Equipements | Utilisation | Caractéristiques |
|----------|--|--|--|
| Existant | Silos plats | Stockage aliments ovins (céréales, compléments alimentaires, ensilage herbe) | 6 silos Capacité : 730 t |
| | Stockage paille | Paillage bergerie Paillage poulaillers | Hangar ouvert : 1 000 m ² Quantité maximale paille : 5 200 m ³ Stockage différencié de la paille pour les ovins et les volailles |
| | Stockage gasoil | Véhicules de l'exploitation | Stockages dans l'atelier 1 cuve simple enveloppe sur rétention : 3 m ³ 1 cuve double enveloppe : 2 m ³ |
| | Stockages huiles neuves et usagées | Lubrification des moteurs | Stockages dans l'atelier, sur palette de rétention 600 l huiles neuves (3 fûts) 200 l huiles usagées (1 fût) |
| Projet | Silos aliments | Alimentation volailles | 6 silos aériens (3/poulailler) : 6 x 15 t |
| | Générateurs à gaz | Chauffage des poulaillers | En façade des poulaillers 6 générateurs extérieurs (3/poulailler) : 6 x 85 kW |
| | Stockage propane | Chauffage des poulaillers | A proximité de chaque poulailler 2 cuves aériennes (1/poulailler) : 2 x 3,2 t |
| | Groupe électrogène | Secours réseau EDF | 100 kW Réservoir fioul domestique intégré : 240 l |
| | Local équarrissage | Stockage cadavres volailles et ovins | Local réfrigéré 1 bac volailles + 1 bac ovins |
| | Stockage produits chimiques | Lavages, désinfection des poulaillers | Local technique Stockage en bidons (5 à 25 l unitaires) Maximum 10 bidons stockés, sur rétention |
| | Réserve incendie | Lutte incendie en cas de sinistre | Réserve de 120 m ³ (60 m ³ actuellement) |
| | Bassin infiltration des eaux pluviales | Gestion eaux pluviales sur le site | Capacité : 200 m ³ Surface collectée : 3,95 ha |

L'élevage sera alimenté en eau par le réseau public d'alimentation en eau potable, comme c'est le cas actuellement pour la bergerie.

Les fumiers produits par les poulaillers seront valorisés en épandage agricole sur les parcelles exploitées par l'EARL BOUCLEY, comme c'est le cas actuellement pour les fumiers des ovins.

Le plan d'épandage comporte 288,2 ha dont 95,5 ha sont situés dans le département de l'Aube et 192,7 ha en Haute-Marne.

Activités exercées - Classement au titre de la nomenclature des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

| N° rubrique ICPE | Activité correspondante | Niveau d'activité projeté | Régime ¹ |
|------------------|---|-------------------------------|---------------------|
| 2111-1 | Elevage de volailles. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660. | 90 000 emplacements | A |
| 3660-a | Elevage intensif de volailles. Capacité de plus de 40 000 emplacements. | | A |
| 4718 | Stockage de gaz naturel. Quantité total susceptible d'être présente dans les installations supérieure à 6 t mais inférieure à 50 t. | 6,4 t (propane) | DC |
| 1530 | Stockage de matériaux combustibles. Volume susceptible d'être stocké supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur à 20 000 m ³ . | 5 200 m ³ (paille) | D |

¹ A = Autorisation, D = Déclaration, DC = Déclaration avec contrôle périodique

L'élevage avicole en projet relèvera de la directive IED (directive européenne N° 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions des installations industrielles de grandes tailles).

La conformité de l'élevage projeté par rapport aux MTD a alors été vérifiée.

Il ne relève pas de la législation SEVESO.

Le bassin d'infiltration des eaux pluviales relève de la nomenclature IOTA⁵.

Activités classées IOTA - Situation projetée

| Rubrique | Intitulé | Capacité caractéristique | Régime |
|----------|--|--------------------------|--------|
| 2.1.5.0. | Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha. | 3,95 ha | D |

¹ D = Déclaration

⁵ IOTA = Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du Code de l'Environnement.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

SYNTHESE DES ENJEUX ET DES IMPACTS

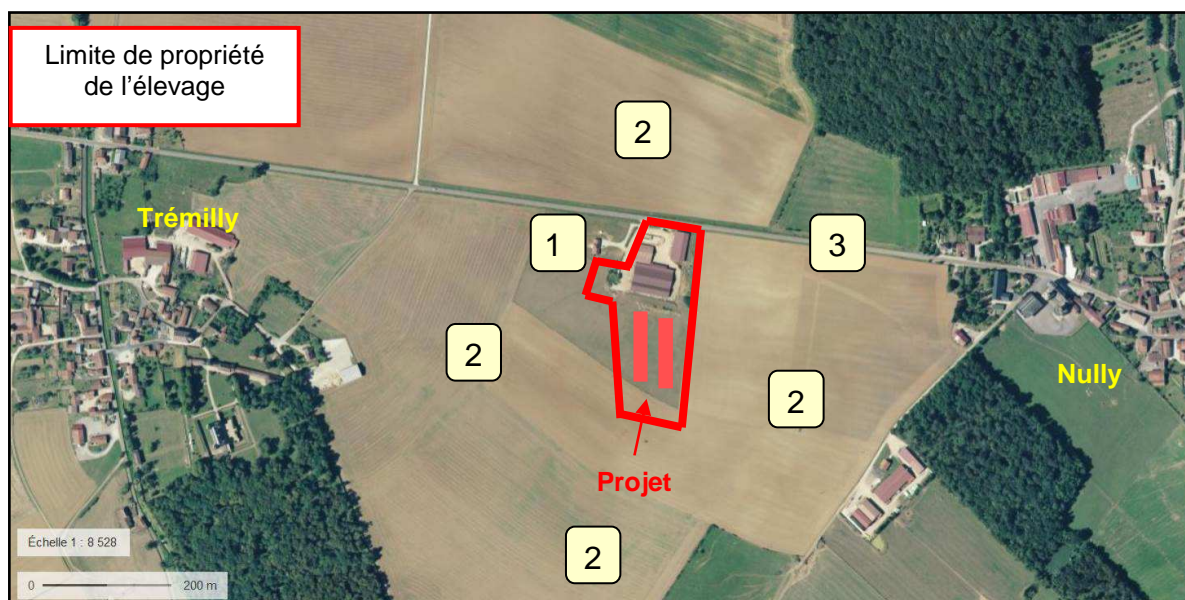
| Thème | | Enjeu | Remarques |
|--|------------------------------|-------------|---|
| Biodiversité, paysage, patrimoine culturel | Biodiversité | Faible | Elevage en projet en zone agricole à l'écart des zones naturelles remarquables (éloignement d'au moins 2,7 km). Présentation des zones naturelles remarquables, des zones humides recensées, des trames bleue et verte. Pas d'épandage de fumiers sur des zones naturelles remarquables ou des zones humides effectives. |
| | Paysage, patrimoine culturel | Faible | Elevage en projet en zone rurale éloignée du patrimoine culturel remarquable (> 600 m). Présentation du patrimoine culturels et des biens matériels. |
| Incidence NATURA 2000 | | Faible | Eloignement de l'élevage en projet de 6,4 km du site NATURA 2000 le plus proche. Eloignement des parcelles du plan d'épandage de 7,5 km de la zone NATURA 2000 la plus proche. Réalisation d'une étude d'incidence NATURA 2000. Pas d'émission par l'élevage en projet dans ou à proximité d'une zone NATURA 2000. Projet sans incidence notable sur les zones NATURA 2000. |
| Impact sur le sol et le sous-sol | | Moyen | Travaux de terrassement limités en profondeur : pas de creusement d'ouvrage enterré. Valorisation des fumiers par épandage agricole. Etude préalable à l'épandage (étude agropédologique de terrain de l'ensemble des parcelles, analyses des sols, bilan de fertilisation). Plan d'épandage adapté aux quantités et flux fertilisants à recycler. |
| Impact sur le milieu aquatique | Utilisation et rejet | Faible | Consommation en eau modérée (< 25 m ³ /j). Pas de rejet direct d'eaux usées au milieu aquatique. |
| | Milieu aquatique | Faible | Valorisation des eaux de lavage des poulaillers avec les fumiers (recyclage agricole). Transfert des eaux pluviales vers un bassin d'infiltration. Conformité du projet au SDAGE Seine-Normandie. |
| Impact sur l'air et le climat | Rejets atmosphériques | Faible | Installations de combustion de faibles capacités (3 générateurs à gaz par poulailler, 1 groupe électrogène). Emissions liées à la circulation routière : trafic lié à l'élevage faible en comparaison de la circulation locale (D60). |
| | Odeurs | Faible | Ventilation contrôlée des poulaillers. Déchets stockés en conditions adaptées (stockage réfrigéré des cadavres des volailles et des ovins). Stockage des fumiers aux champs (au maximum 1 à 2 tas de 115 t) éloigné des habitations (> 100 m). Epandage des fumiers dans le respect de la distance d'exclusion par rapport aux habitations (> 50 m). Enfouissement rapide des fumiers (< 24 h) lors des épandages avant les semis culturaux (70 % des parcelles en cultures). |
| | Climat | Négligeable | Installations de combustion de faibles capacités. Combustion de propane (gaz peu polluant). Emissions gazeuses atmosphériques (animaux, déjections) modérées. |

| Thème | | Enjeu | Remarques |
|---------------------------------------|------------|-------------|--|
| Impact sur le bruit et les vibrations | Bruit | Faible | Elevage en projet en zone rurale. Proximité de la route départementale D60. Animaux et équipements bruyants (distribution aliments) à l'intérieur des poulaillers. Installations techniques extérieures (générateurs à gaz, ventilation) capotées. Eloignement des zones habitées (400 m). |
| | Vibrations | Négligeable | Peu d'installations concernées. Circulation routière à faible vitesse sur le site. |
| Déchets | | Moyen | Déchets récupérés, valorisés ou éliminés par des filières spécialisées. Traitement des SPA en filières équarrissage adaptées. Traitement des fumiers en filière adaptée (recyclage en épandage agricole). |
| Impact lumineux | | Faible | Elevage en projet en zone agricole. Eloignement des zones habitées (400 m). |
| Radiation | | Négligeable | Thème non retenu |
| Evaluation des risques sanitaires | | Moyen | Etude réalisée conformément au guide de l'INERIS. Caractérisation de l'élevage, de son environnement. Evaluation de l'état des milieux et interprétation. Identification du danger des substances retenues. Evaluation de la dose réponse. Evaluation des expositions. Incertitude sur la démarche. Impact sur la santé lors de la cessation d'activité et en phase chantier. |

IMPACT SUR LE SITE, LA POPULATION, LES BIENS MATERIELS, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

Le projet est situé en zone rurale, à environ 400 m des bourgs de Trémilly et de Nully. L'exploitation agricole est bordée :

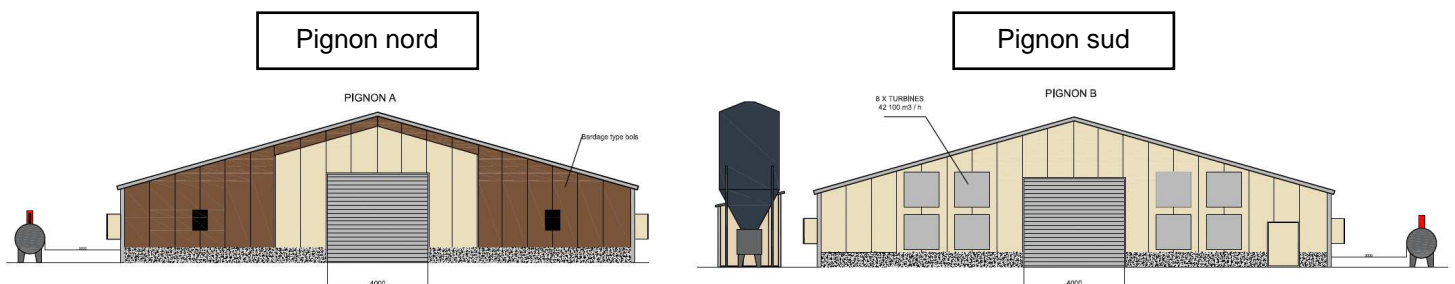
| | | |
|---------------------|---|--------|
| - à l'ouest | par l'habitation de M. Nicolas BOUCLEY et des parcelles agricoles | 1 2 |
| - au sud et à l'est | par des parcelles agricoles | 2 |
| - au nord | par la route départementale D60 puis des parcelles agricoles | 3 2 |



Les poulaillers seront construits à 20 m de la limite de propriété et 400 m du tiers le plus proche (bourgs de Nully).

Les matériaux de constructions prévus sont les suivants :

| Matériaux de construction des poulaillers | |
|---|--|
| Ossature, charpente | Métallique. |
| Murs, façades | Sous-bassements en béton (jusqu'à 50 cm). Bardages extérieurs en panneaux sandwich prélaqués de couleur beige (pignon sud et façades ouest et est) et de couleur marron imitation bois (pignon nord). Fenêtres fixes en PVC avec volets en aluminium (3 % de la surface). 1 portail en lames sectionnelles sur chaque pignon. 5 portes de service en aluminium par poulailler : 1 par façade, 1 en pignon sud) 1 pour le SAS d'accès, 1 pour le local générateur (chauffage) |
| Couverture | Toiture double pente (pente $\approx 30^\circ$). Bacs d'acier galvanisés prélaqués de couleur brique. Sous-toiture en panneaux isolants. |
| Sol | Terre compactée et litière paillée. Trottoir béton sur le pourtour intérieur : 1 m de large, 15 cm de hauteur. |



Les tons choisis pour les bardages extérieurs (marron/beige) seront similaires à ceux de la bergerie existante et faciliteront l'intégration paysagère des poulaillers.



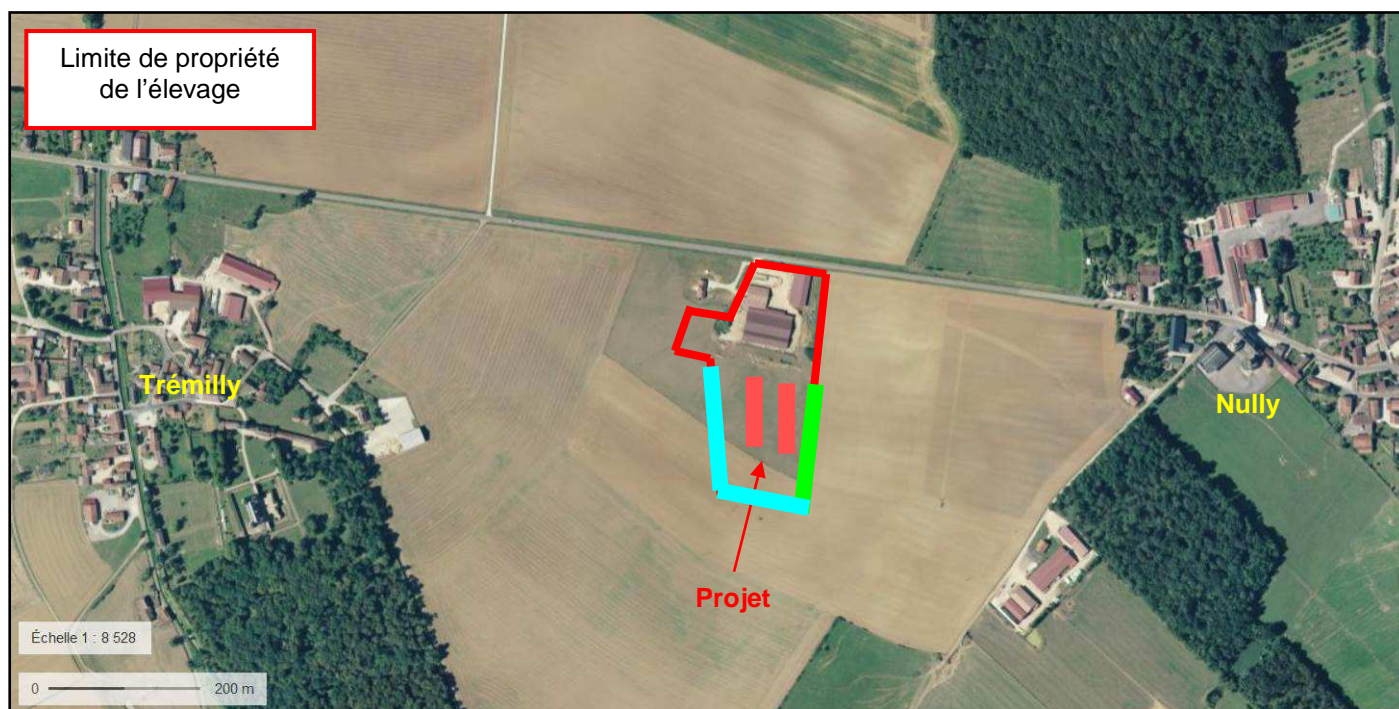
La hauteur des poulaillers (≈ 6 m au faîtage) sera comparable à celle des bâtiments actuels.

Des aménagements paysagers seront réalisés sur le pourtour du projet :

- arbres de hautes tiges à l'ouest et au sud,
- haie d'arbustes à l'est.

Les végétaux seront choisis parmi les essences adaptées localement.

Aménagements paysagers projetés



Le projet n'aura pas d'impact sur les monuments historiques protégés, notamment le château de Trémilly, qui est éloigné du projet d'au moins 600 m.

IMPACT SUR LA BIODIVERSITE ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Le projet est situé au sein de la zone RAMSAR des Etangs de la Champagne Humide. Cette zone qui s'étend depuis l'Argonne au nord jusqu'à la Seine au sud, est très étendue (surface concernée de 256 000 ha).

Elle est identifiée RAMSAR par sa situation sur les grands axes migratoires pour les oiseaux d'eau reliant l'Europe du nord aux zones méridionales.

De son importante étendue, la zone RAMSAR englobe nécessairement des territoires non classés comme zone naturelles remarquables (terres agricoles, villages, routes).

L'incidence du projet de l'EARL BOUCLEY sur les zones naturelles remarquables (ZNIEFF, NATURA 2000) identifiées localement a été étudiée.

Zones naturelles recensées localement

| Type | Nom | Surface (ha) | Eloignement / au site élevage | Eloignement / parcelles (1) |
|-------------------|---|--------------|-------------------------------|--|
| ZNIEFF de type I | Bois des terres blanches et des rus du hala a Sauvage-Magny | 148 | 5,2 km | 2,5 km |
| | Bois, prairies et étangs entre La Ville-aux-Bois, Soulaines-Dhuys, Fuligny et La Chaise | 1 052 | 5,7 km | 1,9 km |
| | Forêt de la Pissotte, bois monsieur et les menus bois à Villiers-aux-Chênes | 714 | 2,7 km | Limitrophe (1 parcelle) |
| ZNIEFF de type II | Massifs boisés de Blinfey et de Cirey-sur-Blaise | 6 574 | 4,8 km | A l'intérieur (1 parcelle) Limitrophe (2 parcelles) |
| | Vallées de la Blaise et du Blaiseron de Blaise et de Lescheres-sur-le Blaiseron à Vaux-sur-Blaise | 996 | 9,0 km | A l'intérieur (1 parcelle) |
| RAMSAR | Etangs de la Champagne Humide | 256 000 | A l'intérieur | A l'intérieur (14 parcelles) |
| NATURA 2000 (SIC) | Bois de Villiers-sur-Marne, Buxières-les-Froncles, Froncles et Vouécourt | 650 | 25,5 km BV≠ | 18,5 km BV≠ |
| | Pelouses et fruticées de la région de Joinville | 382 | 24,2 km BV≠ | 17,6 km BV≠ |
| | Carrières souterraines d'Arsonval | 345 | 14,5 km BV≠ | 7,4 km BV≠ |
| | Bois d'Humegnill-Epothemont | 417 | 9,8 km BV≠ | 9,5 km |
| NATURA 2000 (ZPS) | Barrois et forêt de Clairvaux | 41 156 | 15,5 km BV≠ | 7,4 km BV≠ |
| | Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines | 2 274 | 6,4 km | 7,5 km |

(1) Situation de la zone naturelle par rapport à la parcelle du plan d'épandage la plus proche.
BV≠ Bassin versant hydrographique différent de celui du site NATURA 2000.

L'étude agropédologique de terrain des parcelles exploitées par l'EARL BOUCLEY a permis de déterminer l'aptitude des sols à l'épandage de chaque parcelle. Les surfaces retenues pour la valorisation des fumiers de l'élevage avicole ne comportent pas de zone naturelle remarquable.

Le projet est éloigné des sites NATURA 2000 recensés sur le secteur d'étude de plus de 6,4 km.

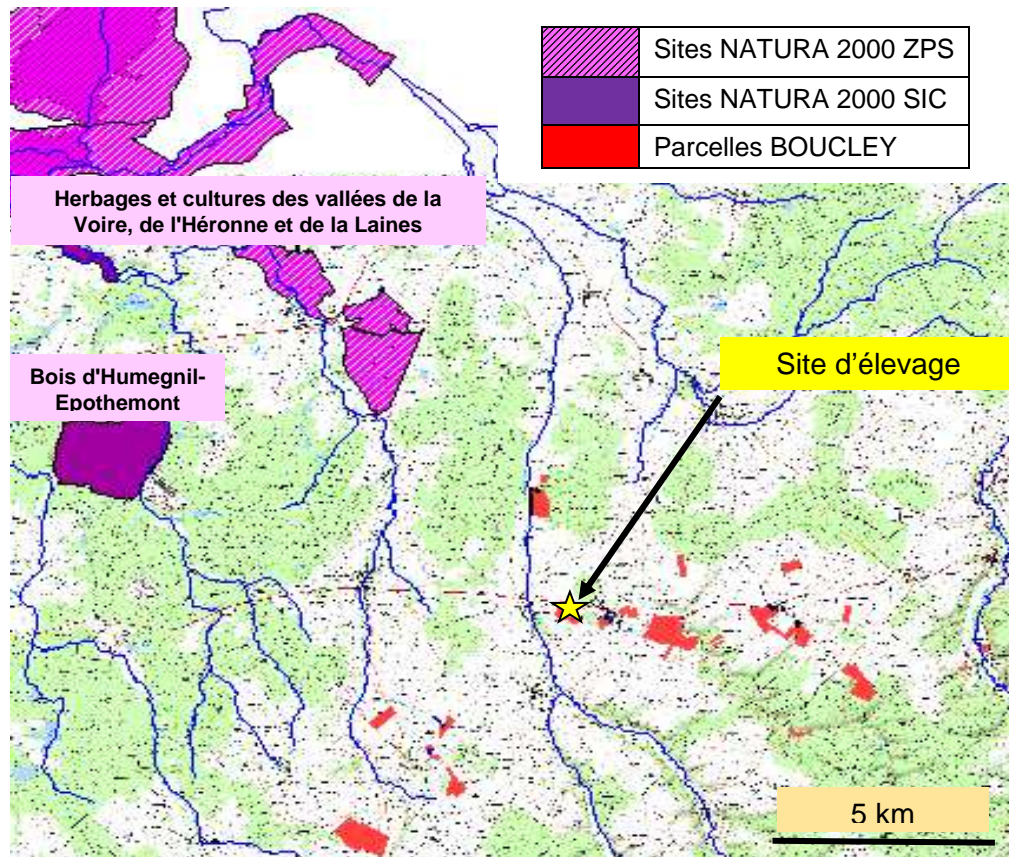
Le parcellaire pour l'épandage est localisé en amont de 2 sites NATURA 2000 :

- Bois d'Humegnill-Epothemont (SIC).
- Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines (ZPS).

Une étude d'incidence NATURA 2000 a été réalisée pour ces 2 sites.

L'étude d'incidence NATURA 2000 a montré que l'activité de l'élevage en projet ne sera pas de nature à générer une incidence notable sur les habitats protégés et les espèces présentes dans les milieux naturels des sites NATURA 2000.

Localisation des 2 sites NATURA 2000 concernés par l'étude d'incidence NATURA 2000



Le projet de l'EARL BOUCLEY est conforme avec le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) de Champagne-Ardenne.

Le projet n'aura pas d'incidence notable sur la biodiversité à proximité de l'élevage et du plan d'épandage. Il n'aura pas d'incidence non plus sur le parc du château de Trémilly.

IMPACT SUR LES SOLS ET LE SOUS-SOL

La parcelle d'implantation du projet est située sur des formations géologiques sédimentaires du Crétacé inférieur (125 à 140 millions d'années). Ces substrats sont constitués de calcaires durs.

La parcelle d'implantation du projet appartient à l'EARL BOUCLEY. Elle est limitrophe de la bergerie existante, elle est actuellement exploitée en prairie.

Historiquement les seules activités pratiquées sur la parcelle étaient de nature agricole : labour, semis, épandage de matières organiques, fertilisation minérale, traitement culturaux classiques.

Les constructions seront neuves et érigées dans le respect des normes, documents techniques et règles de l'art en vigueur.

Les études géotechniques préalables permettront de définir et d'adapter les modalités constructives nécessaires (profondeur des fondations, etc.).

Les sols des poulaillers seront en terre battue paillée avec un pourtour intérieur et des sous-bassements en béton.

Les bâtiments sont considérés étanches par rapport à l'extérieur.

Les déjections des volailles seront stockées dans les bâtiments durant la durée de l'élevage de chaque bande. Les eaux de lavage ne s'infiltreront pas, elles seront retenues par la litière et évacuées avec les fumiers.

Les fumiers seront vidés à chaque fin de lot. Ils seront soit épandus directement, soit stockés en tas sur des parcelles épandables conformément aux prescriptions réglementaires.

Compte-tenu des modalités d'exploitation des poulaillers (7 à 8 lots de poulets par an) et des périodes d'épandage prévues, il y aura au maximum 1 à 2 tas de fumiers stockés aux champs simultanément.

Chaque tas représentera environ 115 t de fumier, et occupera une surface de l'ordre de 130 m².

Les modalités de stockage prévues sont conformes aux prescriptions réglementaires (programme d'actions national et prescriptions applicables aux élevages soumis à autorisation) :

- éloignement de plus de 100 m des habitations,
- éloignement de plus de 35 m des puits, forages, sources, berges des cours d'eau,
- stockages sur des parcelles d'épandage,
- pas de stockage sur des sols inaptes à l'épandage,
- volume du tas adapté à la fertilisation des parcelles réceptrices,
- durée de stockage au même emplacement inférieure à 10 mois,
- retour sur un même emplacement espacés d'au moins 3 ans.

Les fumiers des volailles seront valorisés sur les parcelles de l'EARL BOUCLEY (cf. plus-après partie Valorisation agronomique des déjections animales).

Le plan d'épandage permet actuellement la valorisation des fumiers des ovins.

L'épandage des fumiers participe à l'entretien des sols agricoles (apport de matière organique et d'éléments fertilisants).

Il constitue un recyclage normal des matières fertilisantes par les sols et les cultures.

Les doses et fréquences d'apport sont calculées pour être adaptées aux besoins des cultures, dans le cadre du plan prévisionnel de fumure de l'exploitation.

Le projet n'induera pas d'impact particulier sur le sol et sous-sol du site, les risques de pollution des sols seront évités.

IMPACT SUR L'EAU

Alimentation et consommation

L'alimentation en eau de l'élevage sera assurée uniquement par le réseau d'adduction publique.

Les principales utilisations de l'eau seront :

- l'abreuvement des animaux,
- les lavages,
- la brumisation des poulaillers (épisodiquement).

Consommation en eau de l'élevage - Situation projetée

| | Consommation | |
|------------------------------------|---|-------------------------------|
| | Quotidienne (m ³ /j) | Annuelle (m ³ /an) |
| Abreuvement des ovins | 6 | 2 190 |
| Total Bergerie | 6 | 2 190 |
| Abreuvement des volailles | 16,3 | 4 300 |
| Lavages des poulaillers | 0,9 | 320 |
| Total Poulaillers en projet | 17,2 | 4 620 |
| Total exploitation | 23,2 m³/j en moyenne 48 m³/j en pointe 5 m³/h en pointe | 6 810 m³/an |

Gestion des eaux de lavage des poulaillers

Les 2 poulaillers seront sur sol en terre battue avec litière paillée.

Ils seront dotés d'un trottoir en béton sur leur pourtour (1 m de largeur, 15 cm de hauteur).

Le trottoir en béton permettra le raclage vers le centre des poulaillers du fumier présent sur les bordures, préalablement aux lavages à l'eau.

Les eaux de lavage seront retenues par la litière et seront valorisées avec les fumiers des volailles en épandage agricole sur les parcelles de l'exploitation.

Gestion des eaux sanitaires

Chaque poulailler sera doté d'un lavabo pour le lavage des mains (exploitants, personnel, visiteurs) avant et après chaque entrée dans le bâtiment.

Les eaux usées produites par les 2 lavabos seront collectées dans une fosse toutes eaux (1 000 l) commune pour les 2 poulaillers.

La fosse sera intégralement étanche (pas d'évacuation vers le milieu naturel).

Elle sera vidangée (1 à 2 fois par an) par une société spécialisée et agréée. Les effluents seront transférés en station d'épuration autorisée pour les recevoir.

Gestion des pluviales

Les eaux pluviales ruissellant sur le site d'exploitation actuel (gouttières de la bergerie et zones de ruissellement extérieures) sont collectées par un réseau pluvial et dirigées vers un bassin d'infiltration (200 m³).

Les poulaillers ne seront pas équipés de gouttière.

Les eaux pluviales s'écoulant sur les toitures s'infiltreront dans les sols à proximité des bâtiments, sans avoir été souillées.

Les zones de manœuvre devant les poulaillers seront dotées d'un réseau pluvial avec avaloirs. Les eaux pluviales ainsi collectées seront dirigées vers le bassin d'infiltration existant (200 m³).

VALORISATION AGRONOMIQUE DES DEJECTIONS ANIMALES

Les fumiers produits par l'élevage avicole projeté seront recyclés par épandage sur les parcelles agricoles de l'EARL BOUCLEY (c'est le cas actuellement pour les ovins).

Ce mode de recyclage représente :

- un procédé écologique prévu par la réglementation permettant le recyclage agronomique des matières fertilisantes,
- des économies d'engrais pour les exploitants,
- un encadrement de la fertilisation par la tenue d'un plan prévisionnel de fumure et d'un cahier d'enregistrement des pratiques.

Communes concernées par le plan d'épandage

| Départements | Communes | Surface exploitée (ha) | ZV (1) | ZAR (2) | ZVR (3) |
|-------------------------------|----------------------|------------------------|---------------|----------|----------|
| Aube (10) | Ville sur Terre | 95,51 | Oui | Non | Non |
| <i>Sous-total Aube</i> | | <i>95,51</i> | <i>95,51</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| Haute-Marne (52) | Arnancourt | 2,60 | Oui | Non | Non |
| | Beurville | 2,76 | | | |
| | Blumeray | 65,58 | | | |
| | Doulevant le Château | 11,06 | | | |
| | Nully | 99,17 | | | |
| | Trémilly | 11,56 | | | |
| <i>Sous-total Haute-Marne</i> | | <i>192,73</i> | <i>192,73</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| Total | | 288,24 | 288,24 | 0 | 0 |

(1) ZV = Zone Vulnérable en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

(2) ZAR = Zone d'Actions Renforcées : Programme d'actions pour la région Grand Est

(3) ZVR = Zone Vulnérable Renforcée : Programme d'actions régional.

Les parcelles exploitées par l'EARL BOUCLEY sont en zone vulnérable. Elles ne sont ni en Zone d'Actions Renforcées, ni en Zone Vulnérable Renforcée.

Le plan d'épandage a fait l'objet d'une étude agro-pédologique de terrain de façon à définir les zones aptes à recevoir les fumiers (détermination des aptitudes à l'épandage, exclusion des zones inaptées).

Quatre classes d'aptitude des sols à l'épandage sont distinguées.

| | | |
|---|----------|--|
| Epanchables tous produits (fumiers ovins et volailles) | Classe 2 | Bonne aptitude à l'épandage |
| | Classe 1 | Aptitude moyenne à l'épandage (épandage déconseillé en période d'excédent hydrique des sols) |
| Epanchables fumiers ovins uniquement | | Zones épanchables en fumiers d'ovins, non épanchables en fumiers de volailles |
| Non épanchables | Classe 0 | Aptitude nulle à l'épandage |

De plus les exclusions réglementaires par rapport aux cours d'eau, puits, forages (> 35 m), habitations (> 50 m) ont été prises en compte.

Répartition des surfaces par classe d'aptitude (ha)

| Surface totale exploitée | Epanchables fumiers ovins et volailles | | Epanchables fumiers ovins uniquement | Non épanchables | | |
|--------------------------|--|------------|--------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------|
| | Aptitude 2 | Aptitude 1 | | Aptitude 0 | Exclusions tiers | Autres exclusions |
| 288,24 | 237,57 | 18,84 | 7,66 | 18,81 | 5,25 | 0,11 |

Les parcelles aptes à l'épandage représentent une surface de 264,1 ha soit 92 % des surfaces exploitées par l'EARL BOUCLEY.

Les poulaillers généreront 800 t/an de fumiers auxquels s'ajouteront les 1 300 t/an de fumiers d'ovins produits actuellement.

Les flux fertilisants correspondants sont indiqués ci-après.

Déjections produites par l'exploitation - Situation projetée

| | Quantités produites | Valeur fertilisante (kg/t) | | | Flux fertilisants (kg/an) | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | N | P ₂ O ₅ | K ₂ O | N | P ₂ O ₅ | K ₂ O |
| Fumiers ovins | 1 300 t/an | 11,3 | 7,7 | 20,5 | 14 638 | 9 975 | 26 600 |
| Déjections aux champs ovins | - | - | - | - | 2 062 | 1 125 | 3 000 |
| Fumiers volailles | 800 t/an | 24,4 | 7,8 | 18,9 | 19 530 | 6 300 | 15 120 |
| Total | | | | | 36 230 | 17 400 | 44 720 |

Un bilan de fertilisation a été réalisé sur l'exploitation de façon à déterminer sa capacité pour valoriser les déjections prévues.

La capacité de recyclage en éléments fertilisants de l'EARL BOUCLEY est calculée à partir des cultures présentes sur les parcelles, des rendements culturaux obtenus et des références réglementaires (CORPEN).

Bilan de fertilisation de l'exploitation - Situation projetée

| | SAU | | Surfaces épanchables | |
|--|--------------|-------------------------------|----------------------|-------------------------------|
| | N | P ₂ O ₅ | N | P ₂ O ₅ |
| 1-Capacité d'exportation (kg/an) | 46 008 | 19 016 | 42 151 | 17 422 |
| 2-Appports par l'élevage ovin (kg/an) | 16 700 | 11 100 | 16 528 | 11 006 |
| 3-Appports par l'élevage avicole en projet (kg/an) | 19 530 | 6 300 | 19 530 | 6 300 |
| Bilan (1-2-3) | 9 778 | 1 616 | 6 093 | 116 |

Le plan d'épandage permettra de valoriser, sans risque de surfertilisation, la totalité des flux fertilisants contenus dans les déjections animales produites (élevages ovin et avicole).

Les apports azotés moyens par les effluents d'élevages sur l'exploitation seront de 126 kg N/ha SAU/an (< 170 kg N/ha/an = seuil réglementaire).

La conformité du plan d'épandage avec les programmes d'actions national, régional et avec le SDAGE Seine-Normandie a été vérifiée.

IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT

Les émissions dans l'air induites par l'élevage en projet seront liées aux émissions gazeuses par les animaux, aux installations de combustion, à la circulation des véhicules, aux poussières et aux éventuelles odeurs.

L'évaluation des émissions dans l'air liées à l'élevage de volailles a été effectuée selon la méthodologie et l'outil de calculs développés par le CITEPA⁶ pour l'évaluation des émissions dans l'air des élevages de volailles IED.

Les émissions générées seront inférieures aux seuils de déclaration fixés par l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008.

Les habitations situées sous les vents dominants par rapport à l'élevage sont éloignées d'au moins 400 m (une dizaine d'habitations à l'ouest du bourg de Trémilly).

L'impact olfactif du site d'élevage sera minime pour le voisinage.

Les installations de combustion seront de faible puissance (610 kW). Elles fonctionneront essentiellement au propane (combustible peu polluant). Le groupe électrogène (fioul domestique) ne fonctionnera que quelques jours par an (secours du réseau EDF).

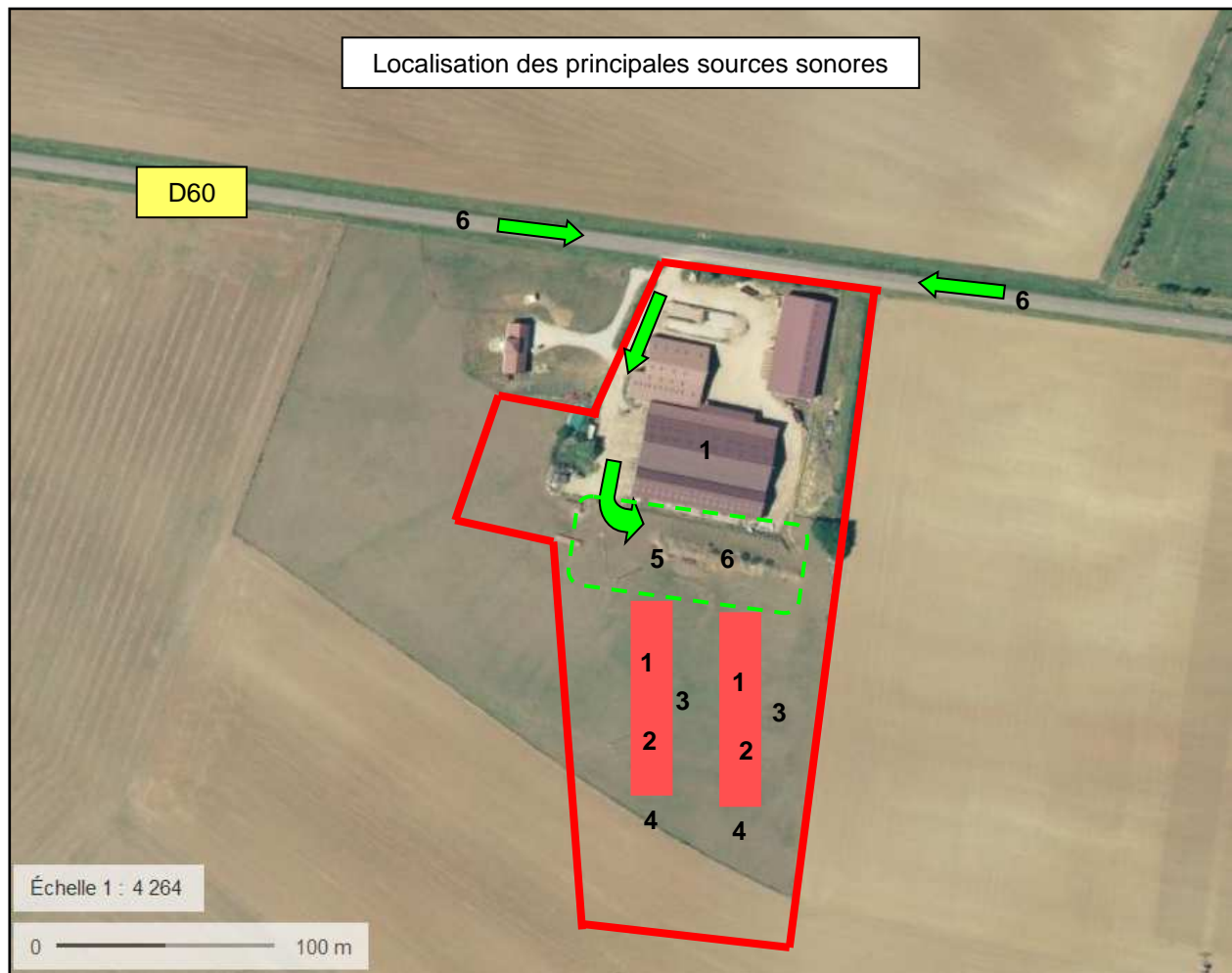
La circulation routière liée à l'élevage (en moyenne moins de 2 PL/j, jusque à 10 PL/j lors des expéditions des volailles) sera modérée en comparaison des autres circulations sur le secteur (D60 : 600 véhicules/j dont 80 PL/j).

Les cadavres des animaux seront stockés dans un local réfrigéré.

Les stockages de fumiers aux champs seront éloignés d'au moins 100 m des habitations.

Les épandages des fumiers seront pratiqués à plus de 50 m des habitations.

⁶ CITEPA = Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique



Les volailles seront présentes dans les bâtiments environ 260 jours par an (24h/24h). Les transferts concernent les livraisons des poussins (1 j/lot) et les expéditions des poulets (2 j/lot). Chaque phase s'effectuera sur une courte période.

Les fonctionnements des générateurs à gaz et de la ventilation seront intermittents. Les moteurs de ces équipements seront capotés.

Les circulations liées à l'élevage (au maximum 10 poids-lourds par jour) seront faibles au regard des autres circulations sur le secteur (800 véhicules par jour sur la D60).

L'activité générera peu de nuisances sonores pour son environnement.

GESTION DES DECHETS

Natures, quantités, modalités de stockage et de traitement des déchets - Situation projetée

| Désignation | Quantité actuelle | Quantité prévue | Modalités de stockage | Filières de valorisation / traitement |
|---|--|-------------------------|--|---|
| Cadavres des ovins | 300 agneaux/an | 300 agneaux/an | Bac équarrissage ovins + Local réfrigéré | Elimination ATEMAX à Morley (55) |
| Cadavres des volailles | 0 | Maxi 3 150 poussins/lot | Bac équarrissage volailles + Local réfrigéré | |
| Fumiers ovins | 1 300 t/an | 1 300 t/an | Bergerie + Stockages champs | Epanchage sur les parcelles de l'exploitation |
| Fumiers volailles | 0 | 800 t/an | Poulaillers + Stockages champs | |
| Déchets banals (papiers, cartons, ficelles) | < 100 kg/an | < 100 kg/an | Poubelles | Dépôt déchetterie de Doulevant le Château |
| Huiles usagées | < 200 l/an | < 200 l/an | Fûts dans atelier | Dépôt déchetterie de Doulevant le Château |
| Emballages de produits vétérinaires | Repris par le vétérinaire à chaque utilisation, pas de stockage sur site | | | |
| Emballages de produits d'hygiène | 0 | ≈ 10 bidons/lot | Dans local fermé | Dépôt déchetterie de Doulevant le Château |

Un local équarrissage sera installé à l'entrée de l'élevage avicole.

Il sera réfrigéré et recevra les bacs distincts pour les cadavres des ovins et des volailles.

Les conditions de collecte et de stockage des déchets seront maîtrisées par l'élevage.

Les filières de traitement/valorisation seront adaptées à chaque type de déchet.

IMPACT LUMINEUX

L'activité d'élevage de volailles nécessitera un éclairage extérieur des poulaillers pour sécuriser certaines interventions (enlèvements des volailles par exemple).

Chaque poulailler sera doté d'un éclairage extérieur composé de 2 projecteurs halogène à détecteurs de mouvement.

Les points lumineux seront orientés vers le sol et vers l'intérieur du site.

L'éclairage intérieur sera réalisé par 5 lignes de 27 ampoules LED par poulailler.

Les poulaillers disposeront de fenêtres (3 % de la surface des façades) afin d'optimiser l'utilisation de l'éclairage intérieur aux stricts besoins.

Le projet aura un impact réduit sur les flux lumineux émis.

CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE

En cas de cessation définitive d'activité, l'élevage informera le Préfet dans les conditions et délais fixés par les articles R 512-74 et suivants du Code de l'Environnement.

L'élevage retiendra notamment les dispositions suivantes, qui permettront d'assurer la mise en sécurité du site et la protection des intérêts environnementaux :

- Les animaux seront retirés des bâtiments.
- Les cadavres d'animaux éventuellement présents dans le local équarrissage seront repris par une société spécialisée et autorisée.
- Les bâtiments seront désinfectés et lavés.
- Les fumiers seront évacués dans des conditions conformes à la réglementation (valorisation en épandage agricole ou transfert en filière alternative autorisée).
- Les bâtiments seront maintenus fermés à clé s'ils ne sont pas démantelés.
- Les aliments seront retirés des silos de stockage. Les silos seront soit démontés et vendus, soit leur accès sera condamné.
- Les cuves de stockage de gaz seront vidées (gaz repris par une société spécialisée), inertées et maintenues clôturées sur leur pourtour pour éviter toute intrusion.
- Les stockages des produits chimiques (produits lessiviels, désinfectants, etc.) seront entièrement vidés et leurs contenus seront évacués vers des filières adaptées.
- Le matériel (distribution des aliments, abreuvoirs, etc.) sera vendu ou éliminé selon la réglementation en vigueur.

Après cessation d'activité, le site ne présentera pas de danger pour l'environnement et les personnes.

EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

De par son activité, l'impact sur la santé des populations voisines de l'élevage en projet sera minime en fonctionnement normal.

Les installations (poulaillers, installations de combustion) n'émettront pas de rejet atmosphérique en quantité susceptible d'impacter les populations.

L'impact sonore de l'élevage ne constituera pas un risque sanitaire pour les populations, qui sont par ailleurs éloignées du site (400 m).

Les modalités qui permettront de maîtriser les risques liés aux épandages des fumiers des volailles seront les suivantes :

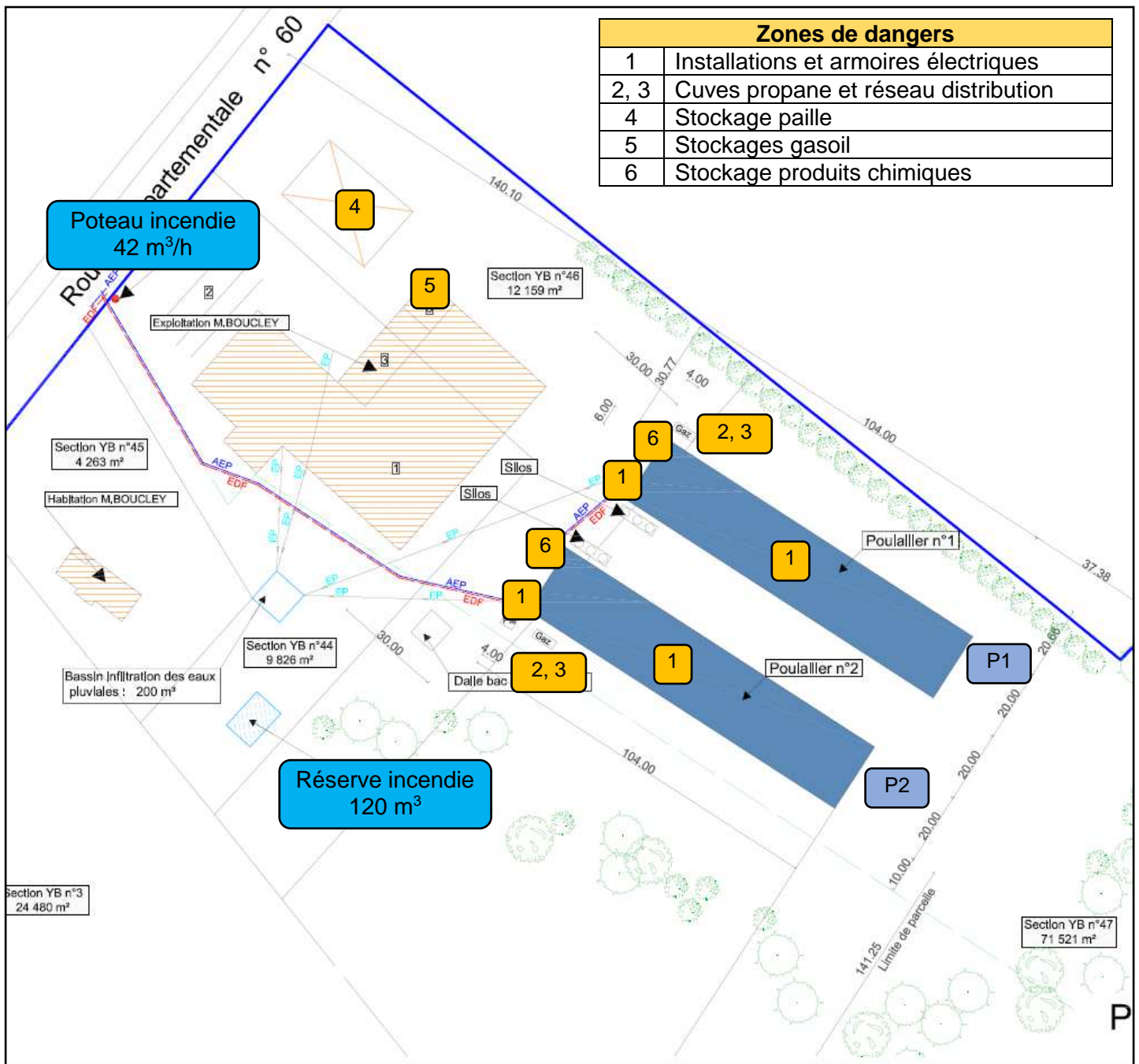
- enfouissement rapide dans le sol (< 24 h) lors des épandages avant les semis des cultures,
- respect des distances réglementaires d'exclusion de l'épandage par rapport aux habitations, puits, cours d'eau,
- apports de doses agronomiques adaptées aux besoins des cultures,
- réalisation des épandages en périodes adaptées (prise en compte de l'aptitude des sols à l'épandage, prise en compte des conditions météorologiques).

Les conditions d'exploitation prévues permettront de réduire au maximum l'impact éventuel de l'activité sur la santé des populations environnantes.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

Les risques portant sur les dangers liés à un incendie, une explosion ou un déversement accidentel ont été identifiés :

- Incendie : installations et armoires électriques, cuves de stockage de propane et réseau de distribution, stockage de paille.
- Explosion : cuves de propane.
- Déversement accidentel : stockages de gasoil et stockage des produits chimiques.



Les poulaillers seront neufs, avec des dispositions constructives et des mesures préventives modernes.

Les mesures de prévention et de protection qui seront mises en place seront adaptées aux différents risques retenus.

Elles permettront de réduire au maximum l'impact d'un éventuel danger sur les personnes environnantes, les biens et l'environnement.

L'évaluation préliminaire des conséquences redoutées a permis d'écarter la totalité des risques pour le voisinage.

Les mesures et équipements de prévention et de protection prévus permettront en effet de limiter les risques à l'intérieur de l'enceinte de l'élevage.

Les risques sont considérés comme maîtrisés.

Les moyens de protection incendie (poteau incendie à l'entrée de l'exploitation et réserve incendie de 120 m³ de l'EARL BOUCLEY) seront adaptés aux besoins.